



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/178

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE SAUCATS DANS LE
CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE RÉJOUIT À
SAUCATS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/178

OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE SAUCATS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE RÉJOUIT À SAUCATS

Vu les statuts de la CCM, et notamment leur article 3-2-3 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-1,

Vu les délibérations n°2019/74 et n°2019/154 portant sur la définition des critères des voiries d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission Infrastructures et Voiries en date du 2 octobre 2023,

Vu le projet de convention en annexe,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM), la commune de Saucats a transféré un certain nombre de voiries d'intérêt communautaire répondant aux critères définis à cet effet.

Parmi ces voiries, le chemin de Réjouit a été intégré sur décision communautaire.

En raison de l'état de ce chemin et des conditions d'utilisation par les usagers, il est prévu de réaliser un aménagement et une requalification de cette voie.

La commune de Saucats a programmé en 2023 la réalisation d'aménagements de voies douces et de stationnements le long du chemin de Réjouit.

Pour des raisons d'économie d'échelle et de coactivité, il est donc prévu de mutualiser les deux chantiers en une seule opération sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Montesquieu.

Il est donc prévu que la CCM réalise les travaux de réfection de la voirie et la création des circulations douces et stationnements sur tout le linéaire concerné par maîtrise d'ouvrage déléguée par la Commune.

C'est l'objet de la présente convention.

La totalité du montant des travaux s'élève à 197 008 € TTC dont un montant prévisionnel d'aménagement de circulations douces et de stationnement à 97 338 € TTC.

Ce montant pourra être actualisé en fonction des travaux réalisés, sur présentation du décompte général et définitif et des factures acquittées.

Une convention détermine les conditions dans lesquelles la commune délègue à la CCM la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux concernés par le projet et est jointe à la présente délibération.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, M. Clément ne prend pas part au vote :

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Saucats (et ses éventuels avenants),
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_178-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/178

**OBJET : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU ET LA COMMUNE DE SAUCATS DANS LE
CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE RÉJOUIT À
SAUCATS**

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_178-DE

